

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**9 MARS 2015
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 mars 2015, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :

16. Adoption – Règlement 808-1 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subvention Varennes Habitation Durable programme rénovation afin de reconduire le programme Habitation Durable pour l'année 2015

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

52. Autorisation de signature
Entente promoteur partielle – 9146-0303 Québec inc.
Développement résidentiel Eau Boisé

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Quantité de séances publiques par mois
- Demande de tenue des séances spéciales à 19 h
- Rémunération du maire
- Utilisation visée pour le lot 960
- Plan municipal d'emploi pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2015-087 Approbation procès-verbal
Séance générale 2 février 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 2 février 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2015-088 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 9 février 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 9 février 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2015-089 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 16 février 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 février 2015 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2015-090 Approbation des comptes – février 2015

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de février 2015 :

Fonds d'administration : 5 595 635.72 \$
*(Chèques numéros 17932 à 18290, paiements par débit direct et paiements électroniques)
Le chèque numéro 16028 a été annulé*

Fonds des dépenses en immobilisation : 1 406 475.37 \$
(Chèques numéros 1907 à 1931 et paiements par débit direct)

Certificat de la trésorière numéro 2638

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A2015-05 Règlement 707-74 modifiant le règlement de zonage 707 afin de retirer certains usages dans les zones I-207, I-208, C-209, I-222, I-227 et C-228 (boul. Lionel-Boulet)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-74 modifiant le règlement de zonage 707 afin de retirer certains usages dans les zones I-207, I-208, C-209, I-222, I-227 et C-228 (boul. Lionel-Boulet).

A2015-06 Règlement 707-70 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les usages résidentiels multifamilial, collectif et mixte

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-70 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les usages résidentiels multifamilial, collectif et mixte.

2015-091 Adoption - Premier projet de règlement numéro 707-70 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les usages résidentiels multifamilial, collectif et mixte

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-70 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage pour les usages résidentiels multifamilial, collectif et mixte soit et est adopté.

Adoptée.

A2015-07 Règlement 707-71 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-71 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

2015-092 Adoption - Premier projet de règlement numéro 707-71 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-71 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement soit et est adopté.

Adoptée.

A2015-08 Règlement 707-72 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-520 à même la zone P-578

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-72 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-520 à même la zone P-578.

2015-093 Adoption – Premier projet de règlement 707-72 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-520 à même la zone P-578

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-72 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-520 à même la zone P-578 soit et est adopté.

Adoptée.

A2015-09 Règlement 707-73 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-73 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles.

2015-094 Adoption – Premier projet de règlement 707-73 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-73 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'assurer une concordance avec la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles soit et est adopté.

Adoptée.

2015-095 Adoption – Règlement 631-26 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à certaines annexes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-26 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à certaines annexes.

Adoptée.

2015-096 Adoption - Règlement 756-2 modifiant le règlement 756 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 723 afin d'abaisser le salaire du maire

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 756-2 modifiant le règlement 756 fixant la rémunération des membres du conseil municipal et remplaçant le règlement numéro 723 afin d'abaisser le salaire du maire.

Adoptée.

**2015-097 Demande de prolongation de délai
Adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement
et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville**

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lajemmerais (Marguerite-D'Youville) est entré en vigueur le 14 février 2006;

Attendu l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le 12 mars 2012;

Attendu l'entrée en vigueur du Règlement numéro 162-25 amendant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lajemmerais (Marguerite-D'Youville) aux fins de la concordance au PMAD de la CMM en date du 9 juillet 2014;

Attendu qu'à la suite de cette entrée en vigueur, les municipalités locales de la MRC de Marguerite-D'Youville ont un délai de six (6) mois pour procéder à l'exercice de concordance au schéma d'aménagement et de développement;

Attendu que la Ville de Varennes n'a pas été en mesure de compléter, pour le 9 janvier 2015, l'exercice de concordance de la réglementation municipale, impartie par la Loi et, à cet effet, doit adresser une demande de prolongation de délai;

Attendu que d'un commun accord par l'ensemble des municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville, un mandat a été octroyé par la MRC à la firme BC2 le 26 novembre 2014 afin de réaliser les projets de règlements modifiant le plan et les règlements d'urbanisme relatifs à la concordance au règlement 162-25 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville;

Attendu qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut demander une prolongation de délai au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une demande soit acheminée à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin d'obtenir un délai, soit jusqu'au 6 juillet 2015, pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement, entré en vigueur le 9 juillet 2014, par le Règlement de modification numéro 162-25.

Adoptée.

2015-098 Adoption premier projet PPCMOI 2015-012
Projet particulier de construction
Construction d'un bâtiment principal – 200, rue Jean-Coutu

Considérant la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour la construction du Centre multisports régional;

Considérant l'avis du CCU selon la résolution CCU 2015-02-10 du 3 février 2015;

Considérant que ce bâtiment est construit aux frais de l'ensemble de la population des villes de Sainte-Julie et Varennes et de la municipalité de Saint-Amable;

Considérant qu'il est d'intérêt public que la construction de ce bâtiment respecte le budget fixé;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte d'autoriser la demande de PPCMOI associée à la demande de permis de construction n° 2015-00012 afin de permettre la construction du bâtiment principal sis au 200, rue Jean Coutu, tel que présenté sur les plans de Maxime Duquette, architecte, plans # P14-027, datés du 27 octobre 2014, mais à la condition suivante :

- les aménagements paysagers doivent être bonifiés; à cette fin, le requérant devra déposer un nouveau plan d'aménagements paysagers pour approbation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Adoptée.

2015-099 Adoption second projet – PPCMOI no 2014-79
Projet particulier de construction
3230 et 3232, rang de Picardie

Considérant qu'après consultation au CCU, le Service de l'urbanisme et de l'environnement recommande au conseil d'autoriser la demande de PPCMOI numéro 2014-79, résolution CCU 2015-01-05 du 14 janvier 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande no 2014-79, concernant les modifications au lotissement et extension d'un usage commercial pour les 3230 et 3232, rang de Picardie.

La demande vise à autoriser la vente d'une partie de terrain. Le propriétaire du 3230 Picardie possède un terrain d'une superficie de 3033 m² de forme irrégulière. Une section de son terrain est utilisée aux fins commerciales de son voisin (3232 Picardie) depuis plusieurs années. Le propriétaire du 3230 souhaite régulariser la situation et vendre la partie que son voisin occupe à ce dernier, le tout, tel qu'illustrés au plan de Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre dossier # 401021-0500-1 minute # 7586 en date du 18 décembre 2014.

L'analyse de la demande de permis en vertu des règlements de zonage # 707 et de lotissement # 708 a permis de relever les éléments dérogatoires suivants :

1° L'usage dérogatoire (commercial), protégé par droits acquis, pratiqué sur l'immeuble du 3232, rang de Picardie sera étendu sur une partie du lot 235-P adjacent de la paroisse de Varennes, lequel bénéficie également de droits acquis pour un usage commercial, alors que l'article 439 du règlement de zonage # 707 prescrit que l'extension de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis doit être réalisé sur le terrain où les droits acquis ont pris naissance;

2° L'opération cadastrale aura pour effet de réduire la superficie du terrain du 3230, rang de Picardie à 1573.38 m² alors que la grille des usages et normes A-302 de l'annexe B du règlement de zonage# 707 prescrit une superficie minimale de 3 000 m²;

3° L'opération cadastrale aura pour effet de rendre le terrain composé des lots 235-3 et 235-4 (projeté) non conforme à cause de la dimension alors que les articles 34 et 39 du règlement de lotissement # 708 prescrit qu'une opération cadastrale doit avoir pour effet de créer des lots conformes;

4° Le terrain visé fera l'objet d'une opération cadastrale qui résultera en une augmentation de ses dimensions, alors que l'article 40 du règlement de lotissement # 708 prescrit qu'un terrain situé en zone agricole sur lequel porte un droit d'utilisation non agricole ne doit pas faire l'objet d'une opération cadastrale qui en résulterait en une augmentation de ses dimensions.

Adoptée.

**2015-100 Règlement numéro 818 décrétant des travaux de réfection de la voie cyclable du boulevard René-Gaultier
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

Considérant que le règlement 818 décrétant un emprunt de 450 000 \$ pour des travaux de réfection de la voie cyclable du boulevard René-Gaultier a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 février 2015 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 450 000 \$ et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

2015-101 Règlement numéro 819 décrétant des travaux d'aménagement d'un bassin de rétention en amont de la station de pompage du parc de la Commune
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier

Considérant que le règlement 819 décrétant un emprunt de 870 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'un bassin de rétention en amont de la station de pompage du parc de la Commune a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 février 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 870 000 \$, et ce, jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;

- *Nature du bâtiment sur place (résidence unifamiliale)*

2015-102 Demande d'approbation d'une dérogation mineure no 2015-003 associée au permis no 2637 afin de régulariser la localisation d'une piscine creusée en cour avant – 4374, route Marie-Victorin (zone A-316)

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour régulariser la localisation d'une piscine creusée en cour avant au 4374, route Marie-Victorin;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2015-01-06 du 14 janvier 2015, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 10 février 2015 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2015-003 afin de régulariser la localisation d'une piscine creusée en cour avant au 4374, route Marie-Victorin, le tout conformément au certificat de localisation préparé par Sébastien Reault, arpenteur-géomètre, dossier 51561, minute 11396, en date du 18 novembre 2014.

Le terrain porte le numéro de lot 171-P du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone A-316.

Adoptée.

**2015-103 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2015-007
Agrandissement du bâtiment principal
589, boul. Lionel-Boulet**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2015-02-13 du 3 février 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la demande de P.I.I.A. no 2015-007 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, tel que présenté sur les plans de Monique Brunet, architecte, en date du 22 janvier 2015. Toutefois, le projet devra respecter les conditions suivantes :

- la bonification des aménagements extérieurs présentant l'aménagement complet de l'emplacement et en bonifiant la végétation en cour avant afin de camoufler les espaces de stationnement. À cet effet, une nouvelle version du plan d'aménagement paysager devra être déposée pour approbation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement;
- le revêtement extérieur de la partie existante devra s'harmoniser avec les couleurs de l'agrandissement.

Le bâtiment est sis au 589, boul. Lionel-Boulet sur le lot P-284-4 dans la zone I-208.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2015-104 Appel d'offres services professionnels – Architecte de paysage
Réfection parc Pré-Vert – Études préparatoires
Approbation des critères et exigences**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver les grilles de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres de services professionnels en architecture de paysage relativement à la réfection du parc Pré-vert.

Adoptée.

**2015-105 Mandat services professionnels pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des programmes camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde
Gestion Vincent et Limoges inc.**

Considérant l'appel d'offres publique pour l'obtention de services professionnels pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des programmes camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 9 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit à Gestion Vincent et Limoges inc., de Saint-Hubert, pour les services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des programmes camps de jour, camps spécialisés, sorties en folie et service de garde, pour un montant total de 172 582,50 \$ taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2639.

Adoptée.

**2015-106 Mandat services professionnels pour l'aménagement d'un bassin de rétention sanitaire
Tetra Tech QI inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention de services professionnels pour l'aménagement d'un bassin de rétention sanitaire;

Considérant la réception de trois (3) soumissions conformes;
Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 24 février 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Tetra Tech QI inc., de Boucherville, pour les services professionnels pour l'aménagement d'un bassin de rétention sanitaire, pour un montant total de 64 386,00 \$ taxes incluses, incluant 5 000 \$ avant taxes pour les imprévus.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 819.

Certificat de la trésorière numéro 2634.

Adoptée.

**2015-107 Contrat de location de dix (10) photocopieurs multifonctions 2015-2020
Copicom inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour le contrat de location de dix (10) photocopieurs multifonctions 2015-2020, accompagné d'un contrat de service;

Considérant la réception de neuf (9) soumissions, dont sept (7) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services juridiques en date du 17 février 2015;

En conséquence, il est proposé par, madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Copicom inc., pour un montant total de 136 002,55 \$ taxes incluses;

Certificat de la trésorière numéro 2632.

Adoptée.

**2015-108 Acquisition/installation d'un système de classement mobile
F.D. Jul inc.**

Considérant la recherche de prix auprès de trois (3) fournisseurs;

Considérant la recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 23 février 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *F.D. Jul. Inc.* de Boisbriand, le contrat d'acquisition et d'installation d'un système de classement mobile, et ce, pour un montant total de 17 260,10 \$ taxes incluses.

Ce montant est imputable au fonds de roulement et le remboursement effectué sur une période de 5 ans à compter de 2016.

Certificat de la trésorière numéro 2635.

Adoptée.

**2015-109 Projet d'acquisition d'équipements et licences informatiques
(Projet 2015-50)
Autorisation de dépense**

Considérant le rapport de recommandation de la Direction générale en date du 27 février 2015;

Considérant la recherche de prix effectuée par la direction générale auprès de certains fournisseurs;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser, pour l'ensemble du projet, un montant global de 61 600 \$ pour l'acquisition de différents équipements et logiciels informatique dont l'enveloppe budgétaire se répartie comme suit :

- 9 650 \$ pour les équipements
- 51 950 \$ pour les logiciels

À même ces sommes, d'octroyer à l'entreprise Prival ODC inc. un contrat concernant l'acquisition et la gestion d'un réseau centralisé pour un montant total de 14 372,33 \$ taxes incluses;

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, toute entente permettant de donner effet à la présente résolution;

Ce montant est imputable au fonds de roulement et le remboursement effectué sur une période de 3 ans à compter de 2016.

Certificat de la trésorière numéro 2631

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2015-110 Autorisation de signature
Acte de vente – Leif B. Sorensen – Lot P-227**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Leif B. Sorensen et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2015-111 Autorisation de signature
Acte de vente – Alain Hébert – Lots 977 et 978**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre monsieur Alain Hébert et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2015-112 Autorisation de signature
Correction acte de servitude d'égout
43, rue Sainte-Anne – Danielle Beauregard**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la correction de l'acte de servitude d'égout à intervenir entre Danielle Beauregard et la Ville de Varennes; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2015-113 Autorisation de signature
Acte de servitude Hydro–Bell–Vidéotron (souterrain)
43, rue Sainte-Anne – Danielle Beauregard**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron et Danielle Beauregard; tel acte de servitude est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2015-114 Autorisation de signature
Acte de vente – 142383 Canada inc. – Lot 960**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre 142383 Canada inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2015-115 Autorisation de signature
Convention réseaux de distribution aériens - Novoparc**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2015-116 Mandat à la Ville de Varennes – Appel d'offres pour la mise en place
d'un service de navette fluviale, année 2015**

Attendu que les villes de Montréal, Repentigny et Varennes désirent mettre en place un service de navettes fluviales entre leurs municipalités pour l'année 2015;

Attendu les dispositions des articles 29.5 et 29.6 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que les villes de Montréal et Repentigny désirent déléguer à la Ville de Varennes le pouvoir d'effectuer l'appel d'offres sur invitations pour ce service et de passer ledit contrat au nom des trois municipalités;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes accepte le mandat confié par les villes de Montréal et Repentigny de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat de service de navettes fluviales entre les villes de Montréal, Repentigny et Varennes pour l'année 2015;

Que la Ville de Varennes accepte la responsabilité de l'élaboration de l'appel d'offres sur invitations et de l'analyse des soumissions déposées pour celui-ci, le tout conformément à la loi et aux dispositions de sa politique de gestion contractuelle;

Que si la Ville de Varennes adjuge un contrat, les villes de Montréal et Repentigny s'engagent à respecter les termes de ce celui-ci comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville reconnaît et accepte que les coûts du contrat seront partagés à parts égales entre les parties.

Adoptée.

**2015-117 Assurance responsabilité
Professionnels à l'emploi de la Ville**

Attendu que la Ville de Varennes a des professionnels à son emploi;

Attendu l'exigence des différents ordres professionnels d'une couverture en assurance responsabilité professionnelle de ceux-ci;

Attendu que cette couverture est déjà assurée par la Ville de Varennes et qu'il ne s'agit que de confirmer ce fait par résolution aux différents ordres professionnels;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ses professionnels dans l'exercice de leurs fonctions;

Les professionnels visés par la présente sont cités en annexe;

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document attestant la présente.

Adoptée.

2015-118 Adhésion au Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

Attendu que chaque année 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

Attendu que les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et qu'à ce titre ils veulent y contribuer;

Attendu que les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

Attendu que l'UMQ a mis sur pied, en 2009, un projet appelé Un pont vers demain visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

Attendu que ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

Attendu que l'UMQ en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec met en œuvre à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

Attendu que ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

Attendu que l'UMQ s'engage par ce partenariat à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

Attendu que la Ville de Varennes désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve un emploi d'été dans le cadre de ce programme.

Adoptée.

2015-119 *Élaboration d'un Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés – Adoption de l'échéancier*

Considérant que la Ville de Varennes doit élaborer un *Plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés*.

Considérant les recommandations du *Guide d'élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales* publié par le MAMOT.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes adopte l'échéancier ci-joint pour l'élaboration dudit plan d'action et sa mise en application.

Que copie du présent échéancier soit présenté au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

**2015-120 *Dépôt du rapport de la trésorière
Financement des partis politiques municipaux
Année 2014***

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport 2014 de la trésorière sur le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants ainsi que le contrôle des dépenses électorales, en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux*.

Adoptée.

2015-121 *Demande de transferts budgétaires 2014 et 2015*

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 70 427 \$ pour 2014 et de 1 122 614 \$ pour 2015, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 4 mars 2015 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récépissé.

Adoptée.

2015-122 Émission d'obligation 3 820 000 \$ - 23 mars 2015
Adjudication : Valeurs mobilières Desjardins inc.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 638, 693, 694, 704, 712, 716, 719, 746, 766, 794, et 816, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 mars 2015, au montant de 3 820 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

| Nom du soumissionnaire | Prix offert | Montant | Taux | Échéance | Coût réel |
|--|-------------|--------------|-----------|--------------|-----------|
| VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. | 98,30400 | 212 000 \$ | 1,25000 % | 23 mars 2016 | 2,11373 % |
| | | 216 000 \$ | 1,30000 % | 23 mars 2017 | |
| | | 220 000 \$ | 1,40000 % | 23 mars 2018 | |
| | | 225 000 \$ | 1,60000 % | 23 mars 2019 | |
| | | 2 947 000 \$ | 1,75000 % | 23 mars 2020 | |
| MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION SCOTIA CAPITAUX INC. | 99,21700 | 212 000 \$ | 1,25000 % | 23 mars 2016 | 2,12251 % |
| | | 216 000 \$ | 1,30000 % | 23 mars 2017 | |
| | | 220 000 \$ | 1,50000 % | 23 mars 2018 | |
| | | 225 000 \$ | 1,70000 % | 23 mars 2019 | |
| | | 2 947 000 \$ | 2,00000 % | 23 mars 2020 | |
| VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. | 98,60700 | 212 000 \$ | 1,30000 % | 23 mars 2016 | 2,13843 % |
| | | 216 000 \$ | 1,40000 % | 23 mars 2017 | |
| | | 220 000 \$ | 1,50000 % | 23 mars 2018 | |
| | | 225 000 \$ | 1,65000 % | 23 mars 2019 | |
| | | 2 947 000 \$ | 1,85000 % | 23 mars 2020 | |
| MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. | 98,72100 | 212 000 \$ | 1,25000 % | 23 mars 2016 | 2,15278 % |
| | | 216 000 \$ | 1,35000 % | 23 mars 2017 | |
| | | 220 000 \$ | 1,50000 % | 23 mars 2018 | |
| | | 225 000 \$ | 1,65000 % | 23 mars 2019 | |
| | | 2 947 000 \$ | 1,90000 % | 23 mars 2020 | |
| FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. | 98,57900 | 212 000 \$ | 1,40000 % | 23 mars 2016 | 2,15852 % |
| | | 216 000 \$ | 1,50000 % | 23 mars 2017 | |
| | | 220 000 \$ | 1,60000 % | 23 mars 2018 | |
| | | 225 000 \$ | 1,75000 % | 23 mars 2019 | |
| | | 2 947 000 \$ | 1,85000 % | 23 mars 2020 | |
| RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. | 98,24500 | 212 000 \$ | 1,25000 % | 23 mars 2016 | 2,22362 % |
| | | 216 000 \$ | 1,35000 % | 23 mars 2017 | |
| | | 220 000 \$ | 1,50000 % | 23 mars 2018 | |
| | | 225 000 \$ | 1,65000 % | 23 mars 2019 | |
| | | 2 947 000 \$ | 1,85000 % | 23 mars 2020 | |

Attendu que l'offre provenant de *Valeurs mobilières Desjardins inc.* s'est avérée la plus avantageuse.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'émission d'obligations au montant de 3 820 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à *Valeurs mobilières Desjardins inc.*;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises».

Adoptée.

**2015-123 Émission d'obligations 3 820 000 \$ - 23 mars 2015
Concordance**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 3 820 000 \$:

| Règlements d'emprunt # | Pour un montant de \$ |
|------------------------|-----------------------|
| 638 | 17 900 \$ |
| 716 | 71 250 \$ |
| 694 | 148 500 \$ |
| 694 | 283 300 \$ |
| 704 | 46 800 \$ |
| 719 | 301 300 \$ |
| 712 | 279 000 \$ |
| 693 | 482 000 \$ |
| 746 | 2 103 750 \$ |
| 794 | 28 000 \$ |
| 766 | 36 000 \$ |
| 816 | 22 200 \$ |

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 820 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 23 mars 2015;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
LES GALERIES DE VARENNES
2020, BOUL. RENE-GAULTIER
VARENNES (QUÉBEC) J3X 1N9

Que les intérêts soient payables semi-annuellement, le 23 mars et le 23 septembre de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

2015-124 Émission d'obligations 3 820 000 \$ - 23 mars 2015
Courte échéance

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 820 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 638, 693, 694, 704, 712, 716, 719, 746, 766, 794 et 816, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 23 mars 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 638, 693, 694, 704, 712, 719, 746, 766 et 794, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

2015-125 Comité consultatif d'urbanisme
Nomination de membres

Considérant la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 25 février 2015;

Considérants que le comité a trois (3) sièges vacants;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que soient nommées à titre de membres les personnes suivantes : messieurs Raymond Darveau, Martin Chaussé et Roger Simard.

Adoptée.

2015-126 Politique pour un environnement sans fumée - mise à jour

Considérant des modifications nécessaires à apporter à la Politique pour un environnement sans fumée;

Considérant la recommandation de la direction générale, division ressources humaines en date du 16 février 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte la Politique pour un environnement sans fumée, telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

La présente politique remplace toute politique existante en vigueur à ce sujet.

Adoptée.

**2015-127 Application de règlements
Délégation Service de sécurité incendie**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Directeur du Service de sécurité incendie, ses employés ou représentants, incluant notamment les chefs de division et les préventionnistes, soient désignés à titre d'officiers responsables de l'application des règlements de la Ville de Varennes inscrits à l'annexe A des présentes et, par conséquent, aptes à émettre des constats d'infraction.

Adoptée.

**2015-128 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2015-03 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 28 janvier 2015.

Adoptée.

2015-129 Protection des berges du Saint-Laurent et amélioration des infrastructures d'accès au Saint-Laurent – Proposition de résolution pour l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Attendu l'importance des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour l'ensemble des communautés riveraines de ceux-ci;

Attendu qu'il est de la responsabilité de tous de participer à en assurer la pérennité et, à titre de municipalité riveraine, nous avons le devoir de protéger le Saint-Laurent, le conserver, le restaurer et l'améliorer au bénéfice des populations actuelles et futures;

Attendu que l'importante circulation sur la voie maritime du Saint-Laurent, bien qu'essentielle économiquement, cause un grand problème d'érosion des rives;

Attendu que ce phénomène d'érosion menace de disparition progressive et irrémédiable plusieurs milieux d'un potentiel récréotouristique exceptionnel, dont l'archipel des Îles de Varennes;

Attendu de plus qu'il est important d'assurer un bon entretien des infrastructures d'accès au Saint-Laurent afin de permettre à l'ensemble de la population d'accéder à ce patrimoine collectif;

Attendu cependant que les municipalités riveraines ne possèdent malheureusement pas les ressources financières nécessaires afin d'enrayer l'important problème d'érosion et pour entretenir et aménager adéquatement lesdites infrastructures d'accès;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander l'aide du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux afin d'obtenir les ressources financières nécessaires à l'implantation d'aménagements, naturels ou artificiels, de nature à enrayer l'important problème d'érosion des berges du Saint-Laurent le long de la voie maritime;

De demander de plus l'aide des mêmes gouvernements pour la mise en place, l'aménagement et l'entretien des infrastructures d'accès nécessaires, telles rampes de mise à l'eau, quais ou services de navettes fluviales;

De transmettre la présente résolution à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Adoptée.

2015-130 Mérite Ovation municipale – UMQ

Considérant que le Mérite Ovation municipale de l'UMQ souligne de façon toute particulière le fruit du travail des municipalités québécoises qui ont su mettre de l'avant des solutions originales pour répondre de façon optimale aux besoins de leur communauté;

Considérant que la candidature de la Ville de Varennes a été retenue pour le projet de la construction de la bibliothèque dans la catégorie «Aménagement, urbanisme et développement durable»;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes soit représentée au Pavillon de l'innovation québécoise lors des Assises de l'UMQ qui se tiendront du 21 au 23 mai au Centre des congrès de Montréal, afin de présenter ce projet innovateur et ambitieux réalisé par la Ville de Varennes.

Adoptée.

2015-131 Subvention annuelle Association des enfants et adultes handicapés de Boucherville et Varennes

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 24 février 2015;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice des finances et trésorière à remettre à l'Association des enfants et adultes handicapés de Boucherville et Varennes la subvention prévue au montant de 12 000 \$ pour 2015;

Que le conseil municipal autorise la reconduction de l'entente annuelle entre l'AEAHBV et la Ville de Varennes permettant aux membres un accès gratuit aux bains libres organisés par le Complexe aquatique ou la réservation gratuite de bain libre selon les disponibilités.

Certificat de la trésorière numéro 2636.

Adoptée.

2015-132

Autorisation de signature

Entente promoteur partielle – 9146-0303 Québec inc.

Développement résidentiel Eau Boisé

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente à intervenir entre 9146-0303 Québec inc. et la Ville de Varennes; tel entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Tarification de la rampe de mise à l'eau
- Problèmes à la rampe de mise à l'eau
- Demande de tenue d'une rencontre avec les utilisateurs de la rampe de mise à l'eau
- Interdiction de croiser une ligne double marquée au sol
- Citoyens prenant connaissance de leur courrier sur la rue du Parc et obstruant l'entrée charnière d'un citoyen
- Règlementation sur les éoliennes domestiques
- Dimensions du futur bassin de rétention au parc de la Commune
- Bail de location d'heures de glace
- Remerciements pour la modification de tarification des plateaux sportifs pour les moins de 21 ans
- Réaménagement projeté au parc Pré-Vert
- Possibilité pour les pompiers d'émettre des constats d'infraction
- Présence ou absence de détecteurs de fumée dans deux résidences récemment incendiées à Varennes

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 29.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA